

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/392

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Villes des musiques du monde

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés représentés : 10
Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J-P. Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/392

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Villes des musiques du monde

Culture, Vie associative et Événements

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Souad MEDANI, Adjointe au Maire chargée de la Culture et de l'Évènementiel,

VU la version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment l'alinéa d) du 3^{ème} paragraphe de l'article 107, relative à la compatibilité des aides accordées afin de promouvoir la culture,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et, notamment, son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Vie associative, Culturelle et Sportive en date du 11 décembre 2025,

VU le contrat d'engagement républicain signé en date du 29 octobre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Ris-Orangis propose un lieu d'éducation populaire, d'inclusion, d'émancipation, d'apprentissage, de citoyenneté et d'ouverture à la culture ouvert aux jeunes dans les locaux du 10 place Jacques Brel,

CONSIDERANT les activités de la pratique artistique musicale pour toutes et tous proposées par l'association Villes des musiques du monde et sa volonté de porter une ambition culturelle de projet d'éducation populaire en réunissant la richesse culturelle et les expressions artistiques multiples présentes dans les territoires,

CONSIDERANT que l'intérêt pour la Ville de soutenir financièrement les projets proposés par l'Association Ville et Musiques du Monde, durant l'année 2026,

2025/

APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association Villes des musiques du monde pour l'année 2026 et tout document subséquent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 19/12/2025 à 10:16